

SECHERESSE

Certains administrés ont constaté des fissures sur leur habitation. Ces dégâts sont le résultat de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Les personnes sinistrées doivent rapidement prendre contact avec le secrétariat de la mairie qui leur indiquera la démarche à suivre : Tel : 07.75.35.43.78.

La date butoir est le vendredi 20 octobre 2017. Lorsque toutes les déclarations de sinistre seront recueillies, la commune de Mercuer demandera à être reconnue en Etat de Catastrophe Naturelle.

Le Maire,

Didier BERAL.